

Dans le cadre de l'assouplissement de la sectorisation, les familles ont la possibilité de demander une affectation dans un collège qui n'est pas celui du secteur. Ces affectations dérogatoires sont conditionnées à la disponibilité de places après l'affectation des élèves relevant du secteur. L'attribution de ces dérogations relève d'une décision de l'inspecteur d'académie- directeur académique des services de l'Education nationale après examen des demandes conformément à l'ordre de priorité fixé :

ORDRE DE PRIORITÉ	MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A LA DEMANDE
1	Élèves en situation de handicap (hors demande SEGPA ou ULIS)	Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
2	Élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical (médecin scolaire ou médecin de ville)
3	Élèves susceptibles d'être boursiers sur critère social	Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1
4	Elèves dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire 2026	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé (e) en 2025-2026 dans le collège sollicité. Attention : le frère ou la sœur scolarisé(e) en 3^{ème} en 2025-2026 n'est pas pris en compte.
5	Élèves suivant un parcours scolaire particulier, y compris si ce parcours est présent dans le collège de secteur	Lettre de la famille se référant à un des cas relevant des parcours scolaires particuliers : CHAM : CHAD / CHAP, section internationale, section sportive
6	Elèves dont le domicile se situe en limite du secteur de l'établissement souhaité	Lettre de la famille expliquant la situation en précisant les distances à partir du site de référence : Googlemap ou équivalent
7	Situations particulières étudiées au cas par cas (autres motifs)	Lettre de la famille exposant les motifs particuliers de la demande.

Les demandes qui ne seront pas accompagnées des pièces justificatives nécessaires sont systématiquement classées au dernier rang de priorité.